Coulaines
VILLE

ARRETE N ° 18/014

Objet : Stationnement rue du général de Gaulle à Coulaines

LE MAIRE DE COULAINES,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- A la demande de l'entreprise FREE RESEAU et afin de raccorder Monsieur FRETTE, 66 rue du général de Gaulle à la fibre optique ;

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement d'un véhicule fourgon nacelle sera réservé devant les numéros 68 et 70 rue du général de Gaulle à Coulaines le :

- Mercredi 14 février 2018 : de 10 h à 12 h

Article 2 : L'entreprise FREE RESEAU est chargée de la sécurité et de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : M. le Directeur général des services de la ville, M. le Directeur Départemental de la sécurité publique et l'entreprise FREE RESEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulaines, le 2 février 2018

Le Maire Adjoint,

MAIRIE DE COULAINES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SARTHE

Claude CHATONNAY